

# Petites Villes de demain : où en est le dossier ?

**Alors que la commune de Montbard a candidaté au dispositif gouvernemental "Petites Villes de demain" depuis l'automne, elle ignore toujours si son dossier a été retenu ou non. Le programme serait en phase de consolidation.**

**E**n septembre, Laurence Porte, le maire de Montbard, annonçait lors d'une réunion de conseil, qu'elle souhaitait inscrire la ville de Montbard au dispositif gouvernemental "Petites Villes de demain" qui avait été présenté par le Premier ministre Édouard Philippe lors du congrès de l'Association des petites villes de France, qui s'était tenu à Uzès, dans le Gard, quelques jours auparavant. Voyant ce dispositif comme une véritable opportunité à saisir pour la ville, la première édile avait alors immédiatement saisi le préfet, la présidente de région ainsi que le président du conseil départemental pour manifester le vif intérêt de la ville de Montbard à l'égard de ce programme d'appui destiné à accompagner les territoires ruraux, notamment les communes de moins de 20 000 habitants. « Ce dispositif est dans la continuité des actions que nous avons déployées jusqu'à présent pour Montbard », estimait le maire à l'époque. « Les villes retenues pourraient ainsi être davantage confortées dans leur rôle de centralité et pourraient également faire davantage face aux enjeux démographiques, économiques ou sociaux à venir », avait également expliqué Laurence Porte. Les premiers éléments de présentation du dispositif laissaient entendre que seules 800 à 1 000 communes en France seraient retenues.



**La Ville de Montbard avait manifesté rapidement son intérêt pour ce programme d'appui destiné à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants.** Photo archives LBP

## Un courrier du préfet reçu fin janvier

Même si le dispositif Petites Villes de demain ne sera vraiment lancé qu'après les municipales de mars 2020 d'après le gouvernement, l'élue montbarquoise a profité du conseil municipal de jeudi 13 février pour informer les autres élus du suivi du dossier. « J'ai à ce stade reçu, fin janvier, un courrier du préfet de région m'informant que le programme Petites Villes de demain était en phase de consolidation au niveau national, notamment avec la signature des contractualisations entre les partenaires et l'Agence nationale de la cohésion des territoires, qui est chargée de sa mise en œuvre.

Les modalités ne sont pas encore connues à ce stade. On sait que d'autres communes voisines ont aussi déposé un dossier. Il va donc falloir attendre encore un peu, certainement jusqu'au printemps, pour savoir si Montbard est retenue pour bénéficier de ce programme », indique-t-elle. Insistant bien, au passage, sur le fait que le gouvernement avait bien expliqué que la priorité serait donnée aux communes qui se manifesteraient rapidement et à celles qui font déjà partie de l'Appel à manifestation d'intérêt centres bourgs. « Dans les deux cas, Montbard est concernée », rappelle Laurence Porte plutôt confiante.

Élodie BIDAULT